



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire

Lieu : Salle polyvalente, mardi 13 juin 2017, 20.00 heures

Présidence : Mme Antoinette Badoud, Syndique

Présents : 101 personnes avec droits de vote

Excusés : Mme Denise Firmann, M. Karim Mekki et M. Alexis Morand

Scrutateurs : Mme Beer Marie-Madeleine, Mme Trutmann Catherine, M. Steingruber Florian

Secrétaire : M. Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général

Au nom du Conseil communal, **la Présidente** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Le Pâquier à cette Assemblée communale extraordinaire. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'Assemblée communale extraordinaire a été dûment convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire à tous les ménages, le tout dix jours à l'avance. La Présidente demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation et à l'ordre du jour qui est le suivant :

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune du Pâquier sont convoqués en Assemblée communale extraordinaire le

MARDI 13 JUIN 2017, A 20 H 00
A LA SALLE POLYVALENTE DE LA GARE

LISTE DES OBJETS A TRAITER

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci était à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et pouvait être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch .**
- 2. Demande d'ouverture d'une classe primaire supplémentaire, à charge de la commune.**
 - 2.1 Préavis de la commission financière
 - 2.2 Approbation.
- 3. Divers**

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque et sera traité comme tel.

La Présidente nomme ensuite, Mme Catherine Trutmann, Mme Marie-Madeleine Beer et M. Florian Steingruber en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Elle leur



rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer à haute voix au Secrétaire général les résultats des oui et des non issus des votes. Elle leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'Assemblée communale avec les membres du Conseil communal. La Présidente les remercie de leur collaboration.

De plus, en vertu de l'art. 2 du règlement d'application de la loi sur les communes, la Présidente invite les personnes qui ne sont pas citoyennes ou citoyens actifs de la Commune à se placer de façon à ne pas gêner le déroulement régulier des délibérations. Le comptage des votes par les scrutateurs s'en trouve aussi facilité. La Présidente rappelle aux scrutateurs de ne pas prendre en considération ces personnes ainsi que M. Lionel Rolle, inspecteur scolaire, invité en vue de donner les explications d'ordre pédagogique sur le thème principal de l'ordre du jour.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, la Présidente présente M. Jean-Claude Duriaux, nouveau Secrétaire général de la Commune, qui officie pour la première fois lors d'une Assemblée communale. Elle prie donc les intervenants de bien vouloir, pour les besoins du procès-verbal, indiquer leur nom et prénom lors d'une prise de parole.

La Présidente porte à la connaissance de l'Assemblée que les débats seront enregistrés. Cet enregistrement est supprimé après la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée communale du 25 avril 2017

Ce dernier est à la disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la Commune. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu ?

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Mme Fabienne Pharisa, Secrétaire, pour la transcription conforme des avis exprimés.

2. Demande d'ouverture d'une classe primaire supplémentaire, à charge de la Commune

En préambule, la Présidente relate que le journal "La Gruyère" a, avant cette Assemblée déjà, communiqué dans ses lignes une information relative à l'ouverture d'une classe supplémentaire à Le Pâquier. Etant donné que ce n'est pas le Conseil communal qui a transmis cette information au journal, la Commune lui fera part de son désaccord sur le principe d'informer la population régionale avant que la population locale de Le Pâquier ne se soit rassemblée pour débattre.

La Présidente présente ensuite M. Lionel Rolle, inspecteur scolaire du 7^e arrondissement, qui a accepté de venir apporter ce soir son éclairage. Sa présentation traitera surtout les questions pédagogiques et légales (quotas fixés par la loi scolaire et son règlement). Elle tient à le remercier vivement pour sa précieuse collaboration, ses conseils et sa disponibilité qui ont été beaucoup appréciés.

La proposition qui est faite ce soir par le Conseil communal, repose sur une analyse approfondie de l'évolution des effectifs scolaires au regard de la croissance démographique que connaît notre commune. La population actuelle est de 1271 habitants. Cependant, la courbe des effectifs des élèves ne suit pas la même tendance. En effet, l'effectif annoncé au 15 mai 2017, date butoir fixée par la DICS, est de 97 élèves alors que le nombre requis pour l'ouverture d'une



6^{ème} classe primaire est de 108 élèves. Une petite évolution positive est à relever depuis, car à la date de cette assemblée, le nombre d'élèves se situe à 100.

La Présidente rappelle que jusqu'ici, nous pouvions plus ou moins compter sur un pourcentage de 10% des habitants pour l'effectif des élèves des classes enfantines, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il se situe maintenant entre 7% et 8%.

Le contexte tendu des effectifs et la difficulté de répartir les élèves dans 5 classes, dont certaines à deux niveaux avec des effectifs déjà de 27 élèves, a été l'élément déclencheur de la proposition de cette ouverture de classe supplémentaire. Pour rappel, les charges liées à cette classe supplémentaire seraient aux frais de la commune, donc des contribuables, pour un montant de Frs. 160'000.-- (période scolaire 2017-2018).

Bien entendu, d'autres alternatives sont possibles, notamment de recourir à des appuis de classes. Cette possibilité a été écartée par le Conseil communal, car elle ne garantissait pas une bonne gestion des éventuelles arrivées d'élèves en cours d'année. Le développement démographique actuel de la commune laisse encore de nombreuses inconnues quant à l'évolution des effectifs d'enfants. De plus, les degrés d'enseignement qui seront impactés sont impossible à prévoir. Il se peut que dans l'une ou l'autre classe, le nombre d'élèves soit supérieur à la moyenne tolérée. Dans ce cas, l'ouverture d'une classe supplémentaire permettra de les accueillir dans de bonnes conditions.

L'évolution démographique particulière que connaît actuellement notre commune rend toute prévision d'effectif très difficile à faire. La composition des familles qui s'établissent n'est pas prévisible. Par exemple, sur les 40 appartements du Clos de la Chapelle et les 21 logements du Castel, nous avons enregistré seulement 13 élèves supplémentaires depuis le 1^{er} janvier 2017 alors que les prévisions tablaient sur des chiffres supérieurs. Treize autres élèves âgés de 0 et 4 ans sont également arrivés dans la commune, ce qui est réjouissant pour les effectifs futurs !

Avec cette 6^{ème} classe, notre école pourra assurer un enseignement de qualité pour tous durant l'année scolaire à venir, un cadre de travail plus serein pour le corps enseignant et j'espère des parents satisfaits de la solution proposée.

La Présidente précise encore que cette décision du Conseil communal a été précédée de plusieurs échanges entre Mme Francine Haldy (Responsable de notre établissement scolaire), la Commission scolaire, Mme Antje Bisaz (Conseillère communale en charge des écoles), M. Nicolas Gremaud (Conseiller communal responsable des finances), M. Lionel Rolle, les enseignants et la DICS. Le service des communes nous a par ailleurs confirmé qu'une Assemblée communale extraordinaire devait être convoquée pour décider de cette dépense exceptionnelle.

Enfin, la Présidente demande à l'Assemblée de soutenir la proposition du Conseil communal pour l'ouverture de cette classe supplémentaire, pour un coût de 63'000.- au budget 2017 et la différence au budget 2018.

Après cette introduction, la Présidente passe la parole à M. Lionel Rolle, inspecteur scolaire, pour une présentation du contexte global.



M. Rolle remercie l'Assemblée de donner l'occasion à l'Autorité scolaire d'apporter son éclairage sur cette situation de manière très factuelle. A l'aide de la diapositive ci-dessous, il explique le contexte global tant sur l'aspect juridique que statistique. Il rappelle que le cadre juridique a récemment évolué et est contraignant. Par exemple, au 1^{er} août 2018, les effectifs d'un cercle scolaire devront permettre l'ouverture de 8 degrés durables afin de pouvoir obtenir un poste de RE (Responsable d'établissement) à 50%.

Il précise aussi que des situations complexes (harcèlement, intervention de la brigade des mineurs et de la Justice de Paix) se sont déroulées à l'école de Le Pâquier. La proposition d'ouverture d'une classe supplémentaire ne peut que permettre d'améliorer la situation en termes d'enseignement et de gestion. Il soutient donc cette proposition.

Contexte global / local

- Aspects juridiques
 - LS 9.09.14 → Buts, fonctionnement de l'Ecole, droits et obligations, statuts des enseignants et des autorités, attribution communes et organisation des cercles, SLPP, financement
 - RLS 1.08.16 (art.44 et suivants)→ effectifs par cercle et par classes
- Borne temporelle : 1er août 2018
 - a) 8 degrés durables, 8 classes → RE 50% (100% à 24 classes)
 - b) Difficulté de projection pour une Direction
 - c) Fusion de cercles scolaires (volontaire ou imposée)
- Statistique cantonale à la baisse MAIS
- Situation démographique évolutive
- Situations complexes (harcèlement, brigade des mineurs, JP)

A partir des statistiques de l'évolution des effectifs 2014-2017 présentée sur la diapositive de la page suivante, les constatations suivantes peuvent être tirées :

- Les effectifs de l'école enfantine sont stables.
- Il manque toujours quelques unités qui permettraient l'ouverture "normale" d'une 8^{ème} classe.
- D'importants écarts d'effectifs existent entre les classes.
- Des "doubles degrés" existent à chaque période scolaire depuis des années, ce qui est un problème récurrent.

M. Rolle rappelle aussi que les degrés 6H et 7H ne fonctionnent pas bien ensemble.




Evolution des effectifs 2014-2017

| Classes | Nbre élèves | Classes | Nbre élèves | Classes | Nbre élèves |
|-------------------|-------------|-------------------|-------------|--------------|-------------|
| 14-15 | | 15-16 | | 16-17 | |
| 1-2H | 15 | 1-2H | 17 | 1-2H | 17 |
| 1-2H | 14 | 1-2H | 16 | 1-2H | 16 |
| 3-4H | 26 | 3-4H | 27 | 3H | 16 |
| 5H | 17 | 5H | 17 | 4H | 13 |
| 6H | 24 | 6H | 17 | 5-6H | 23 |
| 7H | 17 | 7H | 24 | 6-7H | 27 |
| 8H | 16 | 8H | 16 | 8H | 21 |
| Total 3-8H | 100 | Total 3-8H | 101 | Total | 100 |

8^e classe à 108 élèves selon RLS art.45

L'inspecteur scolaire décrit à l'aide du tableau ci-après les conséquences de cette problématique. Il rapporte que cette situation d'effectif insuffisant provoque parfois qu'un même élève se trouve durant toute la durée de son cursus scolaire primaire dans un regroupement de classe. A la fin, il peut ainsi subir une différence de niveau par rapport à un élève qui a eu la chance d'être toujours dans des classes séparées. Ceci surtout pour un élève qui serait déjà en difficulté.

Lors d'un regroupement de classe, l'apport d'appui est toujours possible, mais cette situation n'est de loin pas idéale. De plus, en cas de "crise", le regroupement de classe provoque un effet multiplicateur négatif (perte de motivation, épuisement des enseignants, gestion des remplacements difficile, insatisfaction des parents, etc...).



Conséquences

- L'élève
 - Rapport d'échelles → groupe de 8 à groupe de 24
 - Parcours uniquement en degrés multiples
 - Ecart de niveau
- Enseignants – Direction
 - Fatigue, épuisement, arrêts, départs
 - Gestion de programmes inter-cycles (4-5 ou 6-7)
 - Gestion des remplacements, appuis
- Parents
 - Incompréhension
 - Insatisfaction



A contrario, M. Rolle constate aussi que beaucoup de choses sont positives. En effet, le dialogue entre les parents, les enseignants et les Autorités existe. Tout le monde s'investit énormément pour le bien des enfants. Il rappelle qu'un soutien mutuel fort est absolument nécessaire.



Ce qui est positif

- Volonté de dialogue
- Soutiens internes – externes
- Corps enseignant, autorités scolaires et communales qui s'investissent pour les élèves
- Constante recherche de solutions dans le cadre imposé

→ Travail d'équipe

Pour la période scolaire 2017-2018, M. Rolle commente les deux variantes "7 classes et 8 classes" ci-dessous. Les effectifs de l'école enfantine sont toujours stables. La variante "regroupement des 4H et 5H" ne convainc pas du tout l'inspecteur scolaire. De plus, il serait nécessaire de se donner un temps de "récupération et remise en place" (souffler, renforcer, analyser, anticiper les évolutions démographiques futures) après la période difficile vécue au Pâquier. En conclusion, l'Autorité scolaire soutien fortement la solution de l'ouverture d'une classe supplémentaire (8 classes) en lieu et place d'un regroupement de classes toujours très difficile à gérer.



Effectifs 2017-2018

| Classes | Nbre élèves | Classes | Nbre élèves |
|-------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| Projet 7 classes | | Projet 8 classes | |
| 1-2H | 16 | 1-2H | 16 |
| 1-2H | 17 | 1-2H | 17 |
| 3-4H | 24 | 3H | 16 |
| 4-5H | 21 | 4H | 17 |
| 6H | 13 | 5H | 12 |
| 7H | 20 | 6H | 13 |
| 8H | 19 | 7H | 20 |
| Total 3-8H | 97 | 8H | 19 |
| | | Total 3-8H | 97 |

8^e classe à 108 élèves (au 15 mai !)



La Présidente remercie M. Rolle pour sa présentation relative aux aspects plus pédagogiques de la problématique actuelle.

Elle donne ensuite la parole à M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal en charge des finances, qui présente les conséquences financières de cette éventuelle ouverture de classe supplémentaire.

M. Nicolas Gremaud rappelle que le budget 2017 prévoyait un résultat du compte de fonctionnement positif de Frs. 72'000.--. Un résultat à peu près semblable peut être attendu pour 2018 grâce aux charges liées qui sont calculées sur la base de la situation su 31.12.2016 (avant l'arrivée de nombreux nouveaux habitants).

L'ouverture de cette 8^{ème} classe engendrerait une charge supplémentaire de Frs. 160'000.-- dont les 5/12^e seraient imputés à l'exercice 2017 et 7/12^e au budget 2018. Le seul poste impacté est "Enseignement et Formation" qui est impacté de Frs. 67'000.-- supplémentaire pour 2017. Le résultat final 2017 se monterait donc à un bénéfice de Frs. 5'000.-- au lieu de Frs. 72'000.--.

| FONCTIONNEMENT - récapitulation | BUDGET 2017 MODIFICATION à voter le 13.06.17 | | BUDGET 2017 voté le 13.12.2016 | |
|---|--|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| | ADMINISTRATION | 466 700.00 | 44 900.00 | 466 700.00 |
| ORDRE PUBLIC | 100 200.00 | 42 500.00 | 100 200.00 | 42 500.00 |
| ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1 543 000.00 | 74 600.00 | 1 476 000.00 | 74 600.00 |
| CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 229 400.00 | 26 800.00 | 229 400.00 | 26 800.00 |
| SANTE PUBLIQUE | 417 800.00 | 5 000.00 | 417 800.00 | 5 000.00 |
| AFFAIRES SOCIALES | 499 800.00 | 1 200.00 | 499 800.00 | 1 200.00 |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 756 300.00 | 365 100.00 | 756 300.00 | 365 100.00 |
| PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 751 900.00 | 595 700.00 | 751 900.00 | 595 700.00 |
| ECONOMIE | 69 000.00 | 800.00 | 69 000.00 | 800.00 |
| FINANCES ET IMPOTS | 593 800.00 | 4 276 300.00 | 593 800.00 | 4 276 300.00 |
| Total des charges | 5 427 900.00 | | 5 360 900.00 | |
| Total des produits | | 5 432 900.00 | | 5 432 900.00 |
| RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT | 5 000.00 | | 72 000.00 | |

La Présidente remercie M. N. Gremaud pour ses explications.

2.1 Préavis de la Commission financière

La Commission financière donne un préavis favorable à la modification du budget de fonctionnement 2017 liée à la demande d'ouverture d'une classe primaire supplémentaire avec un montant à charge de la Commune de Frs. 67'000.-- pour 2017.



2.2 Approbation

Avant de passer au vote, la Présidente demande si dans l'Assemblée quelqu'un désire prendre la parole ou aimerait poser une question.

Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet "Demande d'ouverture d'une classe primaire supplémentaire, à charge de la Commune" au vote de l'Assemblée.

Résultat du vote :

Par 98 oui, 0 (zéro) non et 3 abstentions, l'Assemblée communale approuve cet objet.

La Présidente remercie l'Assemblée pour cet important soutien.

Elle informe que la Commune a déjà prévu d'entrer en discussion avec les Communes voisines pour un éventuel regroupement de notre cercle scolaire. Une réunion est d'ores et déjà fixée avec la Commune de Gruyères. Il faut en effet absolument anticiper afin d'éviter de se voir imposer une solution. Une même séance pourrait être organisée avec Bulle. Elle rappelle que, bien entendu, le but idéal à atteindre est de maintenir notre cercle scolaire au Pâquier. Un point de situation sera fait lors d'une prochaine Assemblée communale.

3. Divers

La Présidente demande si dans l'Assemblée quelqu'un aimerait s'exprimer sous ce point des "Divers".

M. Jean-Claude Raboud : désire connaître la démarche à entreprendre pour que la Commune installe, dans un lieu du village à décider, un panier de basket pour adulte.

La Présidente : répond qu'il faut adresser une demande écrite au Conseil communal qui examinera la demande.

M. Damien Villard : aimerait connaître la date des travaux de réfection et donc de fermeture de la route de Pra-Jouli.

La Présidente : répond que pour cette route AF, les agriculteurs ont la priorité. Dans toute la mesure du possible, la fermeture de la route aura donc lieu en dehors de la principale période des travaux agricoles. M. Joseph Gremaud complète en informant qu'il s'agira certainement de septembre ou octobre 2017.

Mme Janique Sciboz Wicht : tient à remercier chaleureusement le Conseil communal pour tout le travail effectué en vue de l'ouverture de cette classe supplémentaire. Elle estime que les parents avaient vraiment besoin de cette bonne nouvelle.

La Présidente : remercie Mme Sciboz Wicht de ses bonnes paroles et précise que, fort heureusement, les comptes permettent cette prise en charge actuellement.



La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les personnes présentes pour cette très belle affluence. Elle remercie également les enseignantes de leur participation et espère vivement que cette décision soit très bénéfique pour elles aussi.

Elle invite l'Assemblée à partager un moment convivial autour d'un apéritif et souhaite à tous une bonne soirée et de très belles vacances d'été.

Par applaudissement, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Il est 2100 h.

La Syndique :

Antoinette Badoud

Le Secrétaire général :

Jean-Claude Duriaux